

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1155****16 novembre 2004****SOMMAIRE**

Aire Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	55396	In der Weiherbach S.C.I., Luxembourg . . . . .	55413
Alimenta Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55433	In der Weiherbach S.C.I., Luxembourg . . . . .	55415
Amarante Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55435	Kebo International S.A.H., Strassen . . . . .	55432
Axel Vyborg (Luxembourg) S.A., Eischen . . . . .	55405	Lacuna Sicav, Luxembourg-Strassen . . . . .	55440
Barclays Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	55403	Leco S.A.H., Luxembourg . . . . .	55434
Barclays Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	55405	Luximob S.A., Luxembourg . . . . .	55419
Benares S.A.H., Luxembourg . . . . .	55437	Mechanical Technology S.A., Luxembourg . . . . .	55413
Bisys Fund Services (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg . . . . .	55408	MMAC International S.A., Luxembourg . . . . .	55405
Bosphorus Growth Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	55420	MPIFS S.A., Luxembourg . . . . .	55428
Bosphorus Growth Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	55420	MultiConcept Fund Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	55394
Canali Lux S.A., Luxembourg . . . . .	55399	MultiConcept Fund Management S.A., Luxem- bourg . . . . .	55396
Carmignac Patrimoine, Sicav, Paris . . . . .	55435	Navimer S.A., Mertert . . . . .	55428
Centrobank Sicav, Luxembourg . . . . .	55439	Noufon S.A., Luxembourg . . . . .	55401
CLT-UFA S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	55434	Opacco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55438
Coperval Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55399	Phipe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55433
Crédit Agricole Funds, Sicav, Luxembourg . . . . .	55439	Proteactive Europe S.A., Luxembourg . . . . .	55428
Cronos Recherches Cliniques S.A., Luxembourg . . . . .	55405	Salorix Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55438
Cup Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .	55432	Scanor Drilling Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55432
Davis Funds Sicav, Luxembourg . . . . .	55438	Schubtrans AG, Grevenmacher . . . . .	55433
Dexia Protected, Sicav, Luxembourg . . . . .	55439	Snack Babylone, S.à r.l., Echternach . . . . .	55418
Ducat Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55435	Société Anonyme du Train à Fil d'Esch-Schiffange S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	55396
F&C Fund, Sicav, Senningerberg . . . . .	55432	Stones Steak House Esch S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	55397
F.G. Aquariums, S.à r.l., Ehlange/Mess . . . . .	55406	Stones Steak House Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	55429
Fibavco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55440	TA Coiffures, S.à r.l., Belvaux . . . . .	55400
Fiduciaire R. Moris, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	55431	Tallore S.A., Luxembourg . . . . .	55396
Fingecom Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55419	Taro Holding S.A., Luxembourg . . . . .	55438
Finsalux S.A., Luxembourg . . . . .	55415	TMF Group Holding Luxembourg S.A., Luxem- bourg . . . . .	55420
Freedomland-ITN Investments S.A., Luxembourg . . . . .	55417	Trans Jofra, S.à r.l., Pétange . . . . .	55401
Fullcap S.A., Luxembourg . . . . .	55419	Tres Rios Management S.A., Luxembourg . . . . .	55410
Gabvit Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	55415	(Les) Trois Effe S.A., Luxembourg . . . . .	55410
Gabvit Management, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	55415	Universal Management Services, S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .	55431
Gecom S.A., Luxembourg . . . . .	55416	Victoria Lux Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	55417
Hot Chocolate, G.m.b.H. - Distribution de Bois- sons Chaudes et Froides, Remerschen . . . . .	55416	Wilver S.A., Luxembourg . . . . .	55437
Hot Chocolate, G.m.b.H. - Distribution de Bois- sons Chaudes et Froides, Remerschen . . . . .	55417		
Hypo Portfolio Selection Sicav, Luxembourg . . . . .	55437		
Immobilière Ciel S.A., Luxembourg . . . . .	55417		

**MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. MULTI-ASSET PLATFORM FUND MANAGEMENT COMPANY).**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 98.834.

In the year two thousand four, on the first of October.

Before us Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of MULTI-ASSET PLATFORM FUND MANAGEMENT COMPANY, R.C. B Number 98.834, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated January 26, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 186 of February 14, 2004.

The meeting is presided by Mr Matthias Märten, Director, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Jacqueline Siebenaller, Vice President, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

The meeting elects as scrutineer Mrs Oezguel Guelbey, private employee, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., with professional address at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the five hundred (500) shares with no par value, representing the entire corporate capital of two hundred and fifty thousand (250,000) Swiss francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the members of the bureau and the notary, shall remain attached to the present deed, together with the proxies, and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1) Change of the name of the Company from MULTI-ASSET PLATFORM FUND MANAGEMENT COMPANY into MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A.

and according to this, amendment of article 1 of the articles.

2) Change of the purpose of the company and according to this amendment of article 3 of the articles.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

*First resolution*

It is resolved to change the name of the Company from MULTIASSET PLATFORM FUND MANAGEMENT COMPANY into MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A.

Consequently, article 1 of the articles of the company shall henceforth read as follows:

«**Art. 1.** There exists a corporation under Luxembourg Law in the form of a société anonyme under the name of MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A.»

*Second resolution*

It is resolved to change the purpose of the company and according to this amend the article 3 of the articles of the company that henceforth read as follows:

«**Art. 3.** The purpose of the Company is the administration and management of one or more Luxembourg undertakings for collective investment and in respect of mutual funds, in addition, the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the funds.

The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of these undertakings for collective investment; it may on behalf of the undertakings for collective investment enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process any registrations and transfer into the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the undertakings for collective investment and the holders of units or shares of the undertakings for collective investment, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the undertakings for collective investment. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive.

The Corporation may, in general, carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining always within the limitations set forth by Chapter 14 of the December 20, 2002 law relating to undertakings for collective investment.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the German translation:**

Im Jahre zweitausendvier, den ersten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz in Niederanven, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft MULTI-ASSET PLATFORM FUND MANAGEMENT COMPANY, mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 98.834, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 26. Januar 2004 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 186 vom 14. Februar 2004, veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Matthias Märtens, «Director», CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Jacqueline Siebenaller, «Vice President», CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Zum Stimmzähler wird ernannt Frau Oezguel Guelbey, Privatbeamtin, CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxemburg, 5, rue Jean Monnet.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die fünfhundert (500) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von zweihundertfünfzigtausend (250.000,-) Schweizer Franken darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft von MULTIASSET PLATFORM FUND MANAGEMENT COMPANY in MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A.

und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.

2) Abänderung des Zwecks der Gesellschaft und entsprechende Abänderung von Artikel 3 der Satzung.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Ueberprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von MULTI-ASSET PLATFORM FUND MANAGEMENT COMPANY in MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A. abzuändern.

Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter luxemburgischem Recht mit der Bezeichnung MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A.»

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft und den Artikel 3 der Satzung entsprechend zu ändern.

Infolgedessen wird Artikel 3 der Satzung in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung sowie die Geschäftsführung von einem oder mehreren in Luxemburg domizilierten Organismen für gemeinsame Anlagen und mit Bezug auf Investmentfonds die Ausgabe von Zertifikaten über Miteigentumsanteile an dem Fondsvermögen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit der Geschäftsleitung, der Verwaltung und des Vertriebs dieser Organismen für gemeinsame Anlagen ausüben; sie kann im Namen der Organismen für gemeinsame Anlagen Verträge abschliessen, Wertpapiere kaufen, verkaufen, umtauschen und liefern, alle Eintragungen und Übertragungen im Aktien - oder Schuldverschreibungsregister von luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften veranlassen und im Namen der Organismen für gemeinsame Anlagen und deren Anteilhabern oder Aktionären alle Rechte und Privilegien, und insbesondere das bei Wertpapieren des Fondsvermögens eingeräumte Stimmrecht ausüben. Die vorhergehende Liste von Befugnissen erhebt keinen Anspruch auf Vollständigkeit.

Die Gesellschaft kann alle Massnahmen treffen und alle Tätigkeiten ausüben, welche direkt oder indirekt ihrem Gesellschaftszweck dienlich sind im Rahmen der Bestimmungen des Kapitels 14 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über die Investmentfonds.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung massgeblich.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie Eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchliche Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Märtens, J. Siebenaller, O. Guelbey, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 12, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 9. November 2004.

*P. Bettingen.*

(091379.3/202/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

---

**MultiConcept FUND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 98.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

*P. Bettingen.*

(091383.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

---

**TALLOIRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.797.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2004:

- Est acceptée la démission d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant qu'Administrateur. Décharge lui est accordée.
- Est confirmée la nomination d'ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand'rue, 1<sup>er</sup> Étage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.
- Est confirmé le renouvellement du mandat de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale de 2010.
- Est confirmé le renouvellement du mandat de TYNDALL MANAGEMENT S.A. comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.
- Est confirmé le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

*Pour TALLOIRE S.A.*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02129. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074634.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**SOCIETE ANONYME DU TRAIN A FIL D'ESCH-SCHIFFLANGE, Société Anonyme.**

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R. C. Luxembourg B 41.986.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 septembre 2004, réf. LSO-AU00617, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2004.

*Signature.*

(074602.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**AIRE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 87.944.

Il résulte d'une lettre adressée à la société et datée du 18 août 2004 que Monsieur Rocco Sgobbo ayant son adresse privée à Merkurstrasse 38, CH-8032 Zurich, a démissionné en tant que gérant de la société avec effet au 30 juin 2004.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

*Pour la société*

**TMF CORPORATE SERVICES S.A.**

*Un administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02111. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074616.3/805/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**STONES STEAK HOUSE ESCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill.

R. C. Luxembourg B 102.607.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mai 2004, numéro 5799 de son répertoire qui sera formalisé en temps de droit

Représentée par

- Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg

- et Madame Chantal Dal Pino épouse de Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg

Non présents, ici représentés par Madame Anne Lafontaine, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 4 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2) Monsieur Avelino Miranda, employé privé, demeurant à L-3515 Dudelange 147 rue de la Libération

Non présent, ici représenté par Madame Anne Lafontaine, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 4 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

3) Madame Colette Aubert, employée privée, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette 23 rue du Brill

non présente, ici représentée par Madame Anne Lafontaine, prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 4 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous dénomination STONES STEAK HOUSE ESCH S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la gestion et l'exploitation de restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a pour objet l'importation, l'exportation et la commercialisation en général de tous produits alimentaires de boissons et accessoires, ainsi que tout matériel pour débit de boissons et restaurants.

Elle a en outre pour objet la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires,

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées,

La location de véhicules soit à titre professionnels, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel;

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, analogue ou connexe, et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

**Titre II - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 32.000 Euros (trente-deux mille Euro), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 32 Euros (trente-deux euro) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.  
Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de, l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins

### **Titre IV - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, que ne peut excéder six ans.

### **Titre V - Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2005

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### **Titre VI - Année Sociale, Répartition des Bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII - Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., prédite .....	600 actions
(huit cents actions)	
Monsieur Avelino Miranda, prédit .....	200 actions
(deux cents actions)	
Madame Colette Aubert, prédite .....	200 actions
(deux cents actions)	
Total: .....	<u>1.000 actions</u>

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en numéraire, soit huit mille Euros qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant. Le solde du capital social sera payé à la première demande du conseil d'administration.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 2.000 Euros

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

- 1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2- Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
  - Madame Colette Aubert, prédite
  - Monsieur Avelino Miranda, prédit
  - La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., représentée par son conseil d'administration en fonction
- 3- Est appelé aux fonctions de commissaire aux Comptes pour une durée de six années, le Cabinet DAVILLER avec son siège social à F-54130 Saint Max - 81 rue Louis Barthou
- 4- Le siège social de la société est établi à L-4041 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Brill
- 5- Madame Colette Aubert prédite est nommée Administrateur-délégué de la société STONES STEAK HOUSE ESCH S.A. pour une durée de six années.
- 6- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaires aux comptes expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Dont acte, fait et passé à Esch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lafontaine, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2004, vol. 898, fol. 10, case 2. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2004.

A. Biel.

(071733.3/203/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**CANALI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01652, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour la CANALI LUX S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / F. Innocenti

Administrateur / Administrateur

(074452.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**COPerval HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 88.863.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01459, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Signature.

(074533.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

**TA COIFFURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4451 Belvaux, 353, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 102.610.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1. Madame Ana Rosa Torres Flaminio, coiffeuse, demeurant à L-4451 Belvaux, 353 rte d'Esch.

Laquelle comparante déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrête les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle de droit luxembourgeois sous la dénomination de TA COIFFURES, S.à r.l.**Art. 2.** Le siège social est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure ainsi que l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) francs représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre (124) Euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Madame Ana Rosa Torres Flaminio, prénommée, ..... 100 parts

Total: cent parts sociales ..... 100 parts

L'associée déclare que le capital de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.**Art. 8.** La société est administrée et valablement par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Présentement l'associée de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunie en assemblée générale, a pris la décision suivante:

Est nommée gérante unique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Ana Rosa Torres Flaminio, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-4451 Belvaux, 353 rte d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Torres Flaminio, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2004, vol. 900, fol. 28, case 6. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2004.

A. Biel.

(071738.3/203/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

**NOUFON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 22.356.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01649, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

*Pour la société NOUFON S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. De Bernardi

*Administrateur / Administrateur*

(074451.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

**TRANS JOFRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4711 Pétange, 95, rue d'Athus.

R. C. Luxembourg B 102.833.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Rogério Mariano Pereira Tavares Luis, chauffeur, né à Angola (Angola) le 16 février 1965, demeurant à L-4711 Pétange, 95, rue d'Athus;

2.- Mademoiselle Stéphanie De La Faye De Guerre, employée, née à Soissons (France) le 19 mars 1981, demeurant à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TRANS JOFRA, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Pétange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de transports nationaux et internationaux de marchandises par route.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille quatre.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (EUR 24,80) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Rogério Mariano Pereira Tavares Luis, chauffeur, né à Angola (Angola) le 16 février 1965, demeurant à L-4711 Pétange, 95, rue d'Athus, quatre cent quatre-vingt-quinze parts sociales. . . . .	495
2.- par Mademoiselle Stéphanie De La Faye De Guerre, employée, née à Soissons (France) le 19 mars 1981, demeurant à L-3284 Bettembourg, 2, rue Vieille, cinq parts sociales. . . . .	5
Total: cinq cents parts sociales. . . . .	500

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4711 Pétange, 95, rue d'Athus.
- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée, Monsieur Rogério Mariano Pereira Tavares Luis, préqualifié.
- Est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée, Mademoiselle Stéphanie De La Faye De Guerre, préqualifiée.
- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant administratif et de la gérante technique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. M. Pereira Tavares, S. De La Faye De Guerre, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, vol. 21CS, fol. 96, case 10. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 10 septembre 2004.

T. Metzler.

(074914.3/222/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**BARCLAYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,  
(anc. BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORY SERVICES S.A.).**

Registered office: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 92.473.

In the year two thousand and four, on the twelfth day of the month of August.

Before Us, Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, in place of notary Joseph Elvinger residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORY SERVICES S.A. (the «Company») a limited liability company organised under the laws of Luxembourg having its registered office in Luxembourg, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg incorporated by deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 25th February 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 16th April 2003 number 415.

The articles have been amended by deed of notary Joseph Elvinger on 30th September 2003 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4th November 2003 number 1150.

The meeting was presided by M<sup>e</sup> Linda Funck, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer the prenamed Mr Hubert Janssen.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name of the Company and consequent amendment of article 1 of the articles of incorporation.

2. Change of the corporate object of the Company by replacing the existing article 3 of the articles of incorporation by the following new article 3:

**«Art. 3. Object**

The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

II. That the shareholders present or represented at the meeting, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on the attendance list which, signed *ne varietur* by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the bureau, will be attached to the present deed to be filed jointly with the latter with the registration authorities.

III. That, it appears from the attendance list that the entire share capital is present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared having received due notice and were informed of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*First resolution*

The meeting unanimously resolved to change the name of the Company from its current name BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORY SERVICES S.A. to BARCLAYS LUXEMBOURG S.A. and to adapt article 1 of the articles of incorporation accordingly.

*Second resolution*

The meeting resolved to change the corporate object of the Company and to replace the existing article 3 of the articles of incorporation by the following new article 3:

**«Art. 3. Object**

The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licences, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French versions, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned. And after reading of these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement du notaire Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg, actuellement empêché.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORY SERVICES S.A. (la «Société»), une société anonyme organisée sous le droit luxembourgeois, avec siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par-devant Me Joseph Elvinger de résidence à Luxembourg le 25 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 16 avril 2003, numéro 415.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire Joseph Elvinger en date du 30 septembre 2003 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 4 novembre 2003, numéro 1150.

L'assemblée est présidée par Maître Linda Funck, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, prénommé.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination sociale de la Société et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts en conséquence.
2. Changement de l'objet social de la Société en remplaçant l'article 3 existant des statuts par un nouvel article 3 qui

a la teneur suivante:

#### «Art. 3. Objet

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie; finalement de réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois bénéficier des avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

II. Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'entre eux, ont été portés sur la liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau, sera attachée au présent acte afin d'être formalisée et enregistrée avec ce dernier.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société de son nom actuel BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORY SERVICES S.A. en BARCLAYS LUXEMBOURG S.A. et adaptation de l'article 1<sup>er</sup> des statuts en conséquence.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société en remplaçant l'article 3 existant des statuts par un nouvel article 3 qui a la teneur suivante:

#### «Art. 3. Objet

L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; d'octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la société, toute assistance, prêt, avance ou garantie; finalement de réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois bénéficier des avantages de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: L. Funck, H. Janssen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2004, vol. 144S, fol. 86, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(072154.3/211/134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**BARCLAYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. BARCLAYS INTERNATIONAL INDEPENDENT FINANCIAL ADVISORY SERVICES S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
 R. C. Luxembourg B 92.473.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

Signature.

(072068.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

---

**MMAC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
 R. C. Luxembourg B 68.738.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

MMAC INTERNATIONAL S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

*Administrateur / Administrateur*

(074453.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
 R. C. Luxembourg B 64.451.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

*Pour la CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A.*

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

M.-F. Ries-Bonani / M. Kara

*Administrateur / Administrateur*

(074454.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**AXEL VYBORG (LUXEMBOURG), Société Anonyme.**

Siège social: L-8474 Eischen, 12A, rue de la Montagne.  
 R. C. Luxembourg B 66.400.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2004, réf. LSO-AU02004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2004.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Experts comptables et fiscaux, Réviseurs d'entreprise*

Signature

(074455.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2004.

---

**F.G. AQUARIUMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehrlange/Mess, 4B, Am Brill.

R. C. Luxembourg B 102.836.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Georges Frantz, ouvrier, né à Luxembourg, le 09 avril 1964, demeurant au 6, rue de Steinfort, L-8366 Hagen;

2.- Madame Linda Redlinger, déléguée commerciale, née à Pétange (Luxembourg), le 21 août 1961, demeurant au 12, boulevard J.-F. Kennedy, L-4930 Bascharage.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>.- Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal la vente d'animaux domestiques, de tout matériel s'y rapportant, ainsi que toute prestation y afférente.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de F.G. AQUARIUMS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Ehrlange/Mess (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Georges Frantz, prénommé, soixante-quinze parts sociales . . . . .	75
2.- Madame Linda Redlinger, prénommée, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son admi-

nistration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III.- Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cent cinquante euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 4B, Am Brill, L-3961 Ehlange/Mess.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Georges Frantz, ouvrier, né à Luxembourg, le 9 avril 1964, demeurant au 6, rue de Steinfort, L-8366 Hagen.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

#### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux (Luxembourg), en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Frantz, L. Redlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2004, vol. 887, fol. 66, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(074960.3/239/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R. C. Luxembourg B 75.880.

In the year two thousand and four, on the fourth of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (R.C. Luxembourg B 75.880), incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on 18 May 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») of 19th September 2000. The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time on 7th May 2002 by a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, published in the Mémorial of 16th July 2002.

The meeting was presided by Ms Olivia Moessner, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Jean-Pierre Mernier, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Gilles Hauben, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. To resolve on the liquidation of the Company.

2. To appoint DELOITTE S.A. as liquidator (hereafter «the Liquidator») of the Company and to grant to the Liquidator the most extensive powers provided for under articles 144 to 148bis of the Luxembourg law dated 10th August 1915 (as amended) on commercial companies and to entitle the Liquidator to take all actions provided by article 145 without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where such authorisation would be required. The Liquidator will not be required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company. The Liquidator will be authorized, under its own responsibility, to delegate, with respect to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authority he will determine and for the duration it will fix.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies or the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, all shares in circulation are represented at the present Extraordinary General Meeting and the holders thereof have waived any prior notice requirement set forth by the Articles of Incorporation of the Company.

IV. The Extraordinary General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

The meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The meeting appoints DELOITTE S.A. as liquidator of the Company (hereafter the «Liquidator»).

The Liquidator is granted the most extensive powers provided for under articles 144 to 148bis of the Luxembourg law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended. The Liquidator will be entitled to take all actions provided by article 145 without authorization of the general meeting of shareholders in the situations where such authorization would be required.

The Liquidator will not be required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company. The Liquidator will be authorized, under its own responsibility, to delegate, with respect to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authority he will determine and for the duration it will fix.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le quatre août.

Par-devant Nous, M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société BISYS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (R.C. Luxembourg B 75.880), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 19 septembre 2000. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem, en date du 7 mai 2002, publié au Mémorial du 16 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Mme Olivia Moessner, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Jean-Pierre Mernier, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur M. Gilles Hauben, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination de DELOITTE S.A. en tant que liquidateur (ci-après le «Liquidateur») de la Société et l'attribution des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et l'allocation au Liquidateur d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle serait requise.

Le Liquidateur sera dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont dispensé la Société de toute publication de notification préalable prévue dans les statuts.

Que l'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de mettre la société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer DELOITTE S.A. en tant que liquidateur (ci-après le «Liquidateur») de la société.

Au Liquidateur sont attribués des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le Liquidateur sera autorisé d'accomplir tous les actes prévus par l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle serait requise.

Le Liquidateur sera dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. Moessner, J.-P. Mernier, G. Hauben, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2004, vol. 144S, fol. 76, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2004.

J. Elvinger.

(072150.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2004.

**LES TROIS EFFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 56.096.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

LES TROIS EFFE S.A.

Signature

(074494.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

**TRES RIOS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 102.835.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), la présente minute restant en la garde et détention du notaire Jean-Joseph Wagner.

Ont comparu:

1.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3161.

2.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO Box 3161,

Les sociétés comparantes sub 1.- et sub 2.- sont ici représentées par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

agissant en sa qualité de «director» desdites sociétés LAUREN BUSINESS LIMITED et EMERALD MANAGEMENT S.A., avec pouvoir de signature individuelle.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme, dénommée: TRES RIOS MANAGEMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent cinquante (150) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, rééligibles et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 18.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

#### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, cinquante actions . . . . .	50
2.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, cent actions . . . . .	100
Total: cent cinquante actions . . . . .	150

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

##### Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, né à Anvers (Belgique), le 28 février 1954, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 2.- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, né à Wiltz (Luxembourg), le 30 octobre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, né à Marrakech (Maroc), le 10 septembre 1952, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

##### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.238.

##### Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2009.

##### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

##### Cinquième résolution

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.  
Signé: C. Blondeau, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2004, vol. 887, fol. 66, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2004.

J.-J. Wagner.

(074959.3/239/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**MECHANICAL TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 65.296.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

MECHANICAL TECHNOLOGY S.A.

Signatures

(074495.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

**IN DER WEIHERBACH, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, né à Luxembourg, le 31 janvier 1940, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

2.- Monsieur Max Galowich, juriste, né à Luxembourg le 30 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

3.- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, né à Morlaix (France) le 12 juillet 1946, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

4.- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, né à Echternach le 25 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

5.- Monsieur Franco Polidori, conseiller fiscal, né le 8 mai 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sub 1.- à 3.- sont les seuls associés de la société civile immobilière IN DER WEIHERBACH, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 30 septembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 379 du 24 décembre 1987, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 1998, publié au Mémorial C numéro 827 du 12 novembre 1998, ci-après «la Société».

II.- Le capital social est fixé à la somme de un million de francs luxembourgeois (LUF 1.000.000,-) divisé en cent (100) parts d'intérêts de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés comme suit:

1) à Monsieur Armand Distave, préqualifié, quarante parts d'intérêts .....	40
2) à Monsieur Max Galowich, préqualifié, quarante parts d'intérêts .....	40
3) à Monsieur Raymond Le Lourec, préqualifié, vingt parts d'intérêts .....	20
Total: cent parts d'intérêts .....	100

III.- Monsieur Max Galowich, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter sous les garanties ordinaires de fait et de droit vingt (20) parts d'intérêts qu'il détient dans la Société, comme suit:

- dix (10) parts d'intérêts à Monsieur Dan Epps, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros (EUR 297.472,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, Monsieur Dan Epps, dès avant la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance;

- dix (10) parts d'intérêts à Monsieur Franco Polidori, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent soixante-douze euros (EUR 297.472,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire, Monsieur Franco Polidori, dès avant la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Les cessionnaires se trouvent subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Les cessionnaires participeront aux bénéfices à partir de ce jour.

Les cessionnaires déclarent parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renoncent à toute garantie de la part du cédant.

Le cédant et les cessionnaires déclarent être les bénéficiaires réels de la présente transaction. Les cessionnaires déclarent en outre que les fonds ayant servi au paiement des cessions de parts ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

V.- Messieurs Armand Distave et Raymond Le Lourec, préqualifiés, déclarent par les présentes accepter Messieurs Dan Epps et Franco Polidori, comme nouveaux associés de la Société.

VI.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en euros, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35).

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix euros et soixante-cinq cents (EUR 10,65) en vue de le porter de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35) à vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) sans émission de parts d'intérêts nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts d'intérêts existantes, de sorte que le capital social sera désormais de vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) représenté par cent (100) parts d'intérêts de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les associés, préqualifiés, au prorata de leur participation dans la société, au moyen de versements en espèces, de sorte que la somme de dix euros et soixante-cinq cents (EUR 10,65) se trouve dès à présent à la disposition de la société ce que les associés reconnaissent mutuellement.

*Troisième résolution*

Suite aux cessions de parts dont il a été question et aux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«Le capital social de la société est fixé à vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 24.800,-) représenté par cent (100) parts d'intérêts de deux cent quarante-huit euros (EUR 248,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1.- Monsieur Armand Distave, conseiller économique et fiscal, né à Luxembourg, le 31 janvier 1940, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, quarante parts d'intérêts. . . . .	40
2.- Monsieur Max Galowich, juriste, né à Luxembourg le 30 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, vingt parts d'intérêts. . . . .	20
3.- Monsieur Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, né à Morlaix (France) le 12 juillet 1946, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, vingt parts d'intérêts . . . . .	20
4.- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, né à Echternach le 25 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, dix parts d'intérêts . . . . .	10
5.- Monsieur Franco Polidori, conseiller fiscal, né le 8 mai 1962 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, dix parts d'intérêts . . . . .	10
Total: cent parts d'intérêts. . . . .	100

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement souscrites et libérées.»

VII.- Les associés, préqualifiés, agissant en leurs qualités d'associés et de gérants de la société, déclarent se tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de trente-sept mille huit cents euros (EUR 37.800,-) sont à charge des deux cessionnaires.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est précisé que la Société est propriétaire:

A.- Dans un immeuble en copropriété dénommé Immeuble Royal - Banque Commerciale, sis à Luxembourg, 22, 22A et 24, boulevard Royal, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section F de la Ville-Haute, numéro 738/2320, lieu-dit «Boulevard Royal», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 22,22 ares:

- le garage numéro 80 au deuxième sous-sol, faisant 0,40/1.000es;
- le garage numéro 54 au troisième sous-sol, faisant 0,40/1.000es.

A ce jour ces garages sont évalués à soixante-deux mille euros (EUR 62.000,-) chacun.

B.- Dans un complexe immobilier, sis à Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section HoC de Gasperich, numéro 310/2227, lieu-dit «rue Henri Schnadt», place (occupée), bâtiment non défini, contenant 34,06 ares:

- le lot 055  
avec la désignation cadastrale 055 AU 00, Bureaux au rez-de-chaussée dans le bloc A, faisant 42,23/1.000es.
- le lot 056  
avec la désignation cadastrale 056 AU 00, Bureaux au rez-de-chaussée dans le bloc A, faisant 42,23/1.000es.
- le lot 057  
avec la désignation cadastrale 057 AU 01, Bureaux au premier étage dans le bloc A, faisant 97,10/1.000es.
- le lot 058  
avec la désignation cadastrale 058 AU 02, Bureaux au deuxième étage dans le bloc A, faisant 97,10/1.000es.

A ce jour ces lots sont évalués, ensemble, à deux millions huit cent cinquante mille euros (EUR 2.850.000,-).

Les évaluations des immeubles dont la société est propriétaire résulte d'un rapport d'évaluation daté du 27 juillet 2004, qui après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: A. Distave, M. Galowich, R. Le Lourec, D. Epps, F. Polidori, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2004, vol. 934B, fol. 42, case 7. – Reçu 35.696,64 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 septembre 2004.

T. Metzler.

(073448.3/222/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**IN DER WEIHERBACH, Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 septembre 2004.

T. Metzler.

(073450.3/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2004.

---

**FINSALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 52.820.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01503, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

FINSALUX S.A.

Signatures

(074496.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**GABVIT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.615.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(074614.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**GABVIT MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.615.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(074613.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**GECOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 54.804.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

GECOM S.A.

Signatures

(074499.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

**HOT CHOCOLATE, G.m.b.H. - DISTRIBUTION DE BOISSONS CHAUDES ET FROIDES,  
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.  
H. R. Luxemburg B 80.144.

Im Jahre zweitausendvier, am neunundzwanzigsten Juli.  
Vor Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TRIDENT GESTION ET FINANCE mit Sitz zu L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 67.798,

hier vertreten durch Herrn Wolfgang Schwarzenberger, Dipl. Betriebswirt, demeurant à D-66701 Beckingen, Elsternweg 1,

handelnd auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift gegeben in Luxemburg, am 8. Juli 2004,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Komparentin ist alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung HOT CHOCOLATE, G.m.b.H. - DISTRIBUTION DE BOISSONS CHAUDES ET FROIDES, mit Sitz zu L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin, eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 80.144, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Paul Decker aus Luxemburg-Eich am 18. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 666 vom 23. August 2001.

Alsdann erklärt die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, folgende Beschlüsse zu fassen:

*Erster Beschluss*

Die Anteilhaberin, vertreten wie hiavor erwähnt, beschliesst das Gesellschaftskapital bis zu einem Betrag von siebenundachtzigtausendfünfhundert Euro (87.500,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) auf einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) zu bringen, vollständig eingezahlt durch:

a) Zuführung von Verbindlichkeiten bis zu einem Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) wie dies hervorgeht aus der Bilanz vom 31. März 2004, von welcher Bilanz eine Kopie, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt;

b) eine Bareinzahlung von siebenunddreissigtausendfünfhundert Euro (37.500,- EUR).

*Zweiter Beschluss*

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 5 der Statuten abgeändert und hat fortan folgenden Wortlaut:

«**Art. 5.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) eingeteilt in achthundert (800) Anteile zu je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Diese Anteile wurden vollständig einbezahlt von der einzigen Anteilhaberin und zwar in bar bis zu einem Betrage von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR) und durch Zuführung von Verbindlichkeiten bis zu einem Betrag von fünfzigtausend Euro (50.000,- EUR), so dass die Summe von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht.»

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: W. Schwarzenberger, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 11 août 2004, vol. 468, fol. 13, case 6. – Reçu 875 euros.

Le Receveur ff. (signé): Gloden.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2004.

R. Arrensdorff.

(072499.3/218/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

**HOT CHOCOLATE, G.m.b.H. - DISTRIBUTION DE BOISSONS CHAUDES ET FROIDES,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 94A, route du Vin.  
R. C. Luxembourg B 80.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 27 août 2004.

R. Arrensdorff.

(072500.3/218/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2004.

---

**VICTORIA LUX INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 95.581.

Avec effet au 27 juillet 2004, Madame Marie-José Reyter, employée privée, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant en remplacement de Monsieur Benoît Frin, gérant démissionnaire.

Le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

- Jacques Claeys
- Marie-José Reyter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2004.

Pour extrait sincère et conforme  
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
*Agent domiciliaire*  
A. Galassi / S. Cordonnier

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01137. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074471.3/029/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**IMMOBILIERE CIEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.641.

Avec effet au 27 juillet 2004, Monsieur Cornelius Bechtel, employé privé, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Benoît Frin, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Marie-José Reyter
- Monsieur Jacques Claeys
- Madame Marie-José Reyter

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2004.

Pour *IMMOBILIERE CIEL S.A.*  
M.-J. Reyter  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01140. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074469.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**FREEDOMLAND-ITN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 72.931.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

FREEDOMLAND-ITN INVESTMENTS S.A.  
Signatures

(074500.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**SNACK BABYLONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6480 Echternach, 1, Val des Roses.

R. C. Luxembourg B 102.838.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Jacob Al Howzy, sans état, né à Duhok (Irak), le 1<sup>er</sup> juillet 1969, demeurant à L-2628 Luxembourg, 72, rue des Trévires.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SNACK BABYLONE, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet la vente de pommes frites, de saucissons, d'hamburgers, de sandwiches garnis et de boissons non-alcooliques, ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Echternach.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui termineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

*Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jacob Al Howzy, prénommé, cent parts sociales ..... 100

Total: cent parts sociales ..... 100

Ces parts ont été intégralement libérées par l'apport de matériel divers, comprenant notamment quatre frigos, une enseigne lumineuse, une caisse enregistreuse de marque Olympia, un comptoir vitrine de 1997, trois tables de travail aluminium, une petite table de travail aluminium, dix-huit chaises, cinq tables, une friteuse, un chauffe-eau, une machine à gyros, un chauffe-pain, une hotte, cinq bombonnes de gaz, quatre tabourets et divers matériel de cuisine (couverts, assiettes, tasses,...), le tout évalué par le comparant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le comparant déclare que le prédit matériel est à la disposition de la société.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, le comparant, unique associé de la société se considérant comme réunie en assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Farid Somo Shamana, serveur, né à Zakho (Irak), le 10 avril 1978, demeurant à L-2728 Clausen, 52, rue Jules Wilhelm, ici présent et acceptant le mandat.

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-6480 Echternach, 1, Val des Roses.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: J. Al Howzy, F. Somo Shamana, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 août 2004, vol. 900, fol. 58, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

F. Kessler.

(074963.3/219/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

---

**FULLCAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 74.165.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue exceptionnellement le 29 août 2003*

1. la démission de Monsieur Michel Delatour de son mandat d'Administrateur est acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2002

2. décharge est donnée à Monsieur Michel Delatour pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2002

Fait à Luxembourg, le 26 août 2003.

Certifié sincère et conforme

FULLCAP S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01657. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074478.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**FINGECOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 54.803.

---

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

FINGECOM HOLDING S.A.

Signatures

(074502.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**LUXIMMOB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 64.762.

---

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01506, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

LUXIMMOB S.A.

Signatures

(074503.3/815/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**BOSPHORUS GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.765.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2004.

Pour *BOSPHORUS GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(074551.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**BOSPHORUS GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 73.765.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 août 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Ali Can Verdi, Executive Vice President, GARANTI BANK, Buyukdere Caddesi 63, 80670 Maslak - Istanbul, Turquie

- Monsieur Sait Ergun Ozen, Executive Vice President, GARANTI BANK, Buyukdere Caddesi 63, 80670 Maslak - Istanbul, Turquie

- Monsieur Salih Tuncer Mutlucan, Senior Vice President & Branch Manager, GARANTI BANK, Luxembourg Branch, 8, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

- Monsieur Omer Topbas, Investment Banking Coordination Senior Vice President, GARANTI BANK, Buyukdere Caddesi 63, 80670 Maslak - Istanbul, Turquie

Pour *BOSPHORUS GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable*  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2004, réf. LSO-AU01444. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074548.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 102.822.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-seventh day of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

1.- PPM VENTURES LIMITED, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, registration number 01830229, and

2.- PPM VENTURES (HOLDINGS) LIMITED, having its registered office at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom, registration number 03852755,

both of them represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

**Chapter I.- Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1. There is hereby established a company in the form of a public limited company («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the name of TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2. Registered Office.**

2.1. The registered office of the Company is established at Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.3. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.4. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be taken by the Board of Directors.

**Art. 3. Object.**

3.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to lend funds to its subsidiaries, or to any other company including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, and perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow and raise funds for the purpose listed above.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is constituted for an unlimited period.

## **Chapter II.- Capital**

**Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed corporate capital is set at EUR 40,000.- (forty thousand euros), divided into 32,000 (thirty-two thousand) shares with a par value of EUR 1.25 (one euro and twenty-five cents) each.

**Art. 6. Modification of Corporate Capital.**

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

**Art. 7. Payments.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

**Art. 8. Shares.** The shares are in registered or bearer form, at request of the shareholder. However the shares remain in registered form until their complete payment.

**Art. 9. Ownership and Transfer of Shares.**

9.1. The Company recognises only one owner per share. If there are several owners of a share, the Company shall be entitled to suspend the exercise of the rights attaching to such share until one person is designated as being the owner, vis-à-vis the Company, of the share.

9.2. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Company.

## **Chapter III.- Directors, Board of Directors, Statutory Auditors**

**Art. 10. Board of Directors.**

10.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the General Meeting of Shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

**Art. 11. Meetings of the Board of Directors.**

11.1. The Board of Directors may elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of Shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors at the place and at the time indicated in the notice of meeting. The notice period shall not be less than eight days, except in the case of an emergency where such notice as is reasonably practicable in the circumstances shall be given, or where otherwise decided in specific cases by unanimous consent of each and all the Directors. The Board of Directors may meet and pass resolutions at a meeting without any prior convening notice if all the members of the Board of Directors are present or represented at such meeting and have waived the prior convening notice.

11.3. The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at the meeting. In case of ballot, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other. The participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings.

The Directors may further cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. A Director may be represented by another member of the Board of Directors.

11.6. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors, by any two directors, or by any other duly authorised person in accordance with Article 13 of these Articles.

**Art. 12. General Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers.**

13.1. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company's business, understood in its widest sense as well as the powers to represent the Company towards third parties to one or more Directors or third parties who need not be shareholders, acting individually, jointly or in a committee.

13.2. Delegation of daily management to a member of the Board of Directors is subject to previous authorization by the General Meeting of Shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of Shareholders.

13.4. The Board of Directors may delegate any special power to one or more persons who need not be Directors. The Board of Directors will determine this person's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

**Art. 14. Representation of the Company.** Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Directors may not, however, bind the Company by their individual signature, except as specifically permitted by a resolution of the Board of Directors.

**Art. 15. Opposite interest.** In the event that a Director has an opposite interest to the interest of the Company in any transaction submitted to the Board of Directors, such Director must advise the Board of Directors and must have such declaration mentioned in the minutes of the meeting of the Board of Directors.

The concerned Director shall not vote on any such transaction and such opposite interest shall be reported to the following General Meeting of Shareholders prior to any vote on other resolutions.

**Art. 16. Statutory Auditor.**

16.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting of Shareholders.

16.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting of Shareholders. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

#### Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

**Art. 17. Powers of the General Meeting of Shareholders.**

17.1. The General Meeting of Shareholders represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the business of the Company.

17.2. Unless otherwise provided by law, decisions of the General Meeting of Shareholders are taken by a simple majority vote of the votes cast.

**Art. 18. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders.**

18.1. The Annual General Meeting of Shareholders is held each year at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on 30 June at 2.00 p.m.

18.2. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day in Luxembourg.

**Art. 19. Other General Meetings of Shareholders.**

19.1. The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene other General Meetings of Shareholders.

19.2. Other General Meetings of Shareholders must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

19.3. Such convened General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 20. Convening notices, Vote.**

20.1. General Meetings of Shareholders shall be convened as provided for by law. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting of Shareholders may take place without prior notice of meeting.

20.2. Shareholders may act at any Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder.

20.3. Each share is entitled to one vote.

## Chapter V.- Business Year, Distribution of profits

### Art. 21. Business Year.

21.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

21.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

### Art. 22. Distribution of Profits.

22.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

22.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

22.3. The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

## Chapter VI.- Amendments to the Articles, Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Amendments to the Articles.** These Articles may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

### Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

24.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

## Chapter VII.- Applicable Law

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended.

### *Transitory measures*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish on 31 December 2004.

The first annual General Meeting of Shareholders shall be held in 2005.

### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 32,000 shares as follows:

1.- PPM VENTURES LIMITED .....	31,999 shares
2.- PPM VENTURES (HOLDINGS) LIMITED .....	1 share
Total: .....	<u>32,000 shares</u>

All these shares have been paid up by 100%, by a contribution in cash so that the sum of EUR 40,000.- (forty thousand euros) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### *Estimate of costs*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

### *Extraordinary general meeting of Shareholders*

And immediately upon incorporation, the above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to the holding of an extraordinary general meeting of shareholders and have unanimously passed the following resolutions:

1.- The Company's address is fixed at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.- The following have been elected as directors for a duration of six years, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting of Shareholders to be held in 2010:

Jonathan Windsor Morgan, residing at 51 Castelnau, Barnes, London, SW13 9RT, United Kingdom;

Rene Antonius Rijntjes, residing at Chopinlaan 2 B9, 1411 NH Naarden, The Netherlands;

TMF CORPORATE SERVICES S.A., having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 84.993;

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 94.030; and

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., having its registered office at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 94.029.

3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period: PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille quatre, le vingt-septième jour de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- PPM VENTURES LIMITED, ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, London EC4R OHH, Royaume Uni, enregistré sous le numéro 01830229, et

2.- PPM VENTURES (HOLDINGS) LIMITED, ayant son siège social à Laurence Poutney Hill, London EC4R OHH, Royaume Uni, enregistré sous le numéro 03852755,

ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.**

1.1. Il est constituée une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination TMF GROUP HOLDING LUXEMBOURG S.A.

##### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

2.2. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.3. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

##### **Art. 3. Objet.**

3.1. La société a pour objet de prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir des sûretés et des droits à travers des participations, contributions, souscriptions ou options, en négociant ou de toute autre manière et d'acquérir des licences, de les gérer et de les développer; de donner à des entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, tout concours financiers, prêts, avances, ou garanties de prêter des fonds à ses filiales, ou à toute autre société y compris les emprunts et/ ou émissions de titres d'endettement. Elle peut également donner des garanties ou des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou celles de ses filiales ou de toute autre société. La Société peut par ailleurs gager, transférer, grever ou autrement créer des sûretés sur certaines ou la totalité de ses avoirs, et exécuter toutes opérations liées directement ou indirectement à son objet, sans, toutefois, bénéficier des dispositions de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

La Société peut emprunter et réunir des fonds en vue de réaliser l'objet énuméré ci-dessus.

3.2. La Société peut faire toutes opérations commerciales, techniques ou financières, directement ou indirectement liées pour faciliter l'accomplissement de son objet comme décrit ci-dessus.

##### **Art. 4. Durée.**

La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 40.000,- (quarante mille Euro), divisé en 32.000,- (trente-deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Néanmoins, les actions demeurent nominatives jusqu'à leur entière libération.

**Art. 9. Propriété et Cession d'actions.**

9.1. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action.

9.2. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

**Titre III.- Administration, Direction, Surveillance****Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, laquelle ratifiera cette nomination.

**Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs à l'endroit et à la date indiqués dans la convocation. La convocation devra être faite par écrit huit jours au moins avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence où la convocation devra être notifiée dans un délai raisonnable compte tenu des circonstances, ou dans d'autres circonstances exceptionnelles, suite à une décision prise à l'unanimité par tous les administrateurs. Le conseil d'administration pourra se réunir et valablement adopter des résolutions lorsque tous ses membres sont présents ou représentés et renoncent à l'unanimité à l'exercice de la formalité de la convocation préalable.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

11.4. Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tous autres moyens de communication similaires, où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant ce qui précède, une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Les administrateurs peuvent également émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégamme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du conseil d'administration.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou, par toute personne dûment autorisée conformément à l'article 13 des présents statuts.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la société.

Les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large ainsi que les pouvoirs de représenter la société vis-à-vis des tiers, à un ou plusieurs administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, agissant individuellement, conjointement ou en comité.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première Assemblée Générale des Actionnaires.

13.4. Le conseil peut également déléguer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires, administrateurs ou non. Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Les administrateurs ne peuvent cependant engager la société par leur signature individuelle, excepté s'ils ont été spécialement autorisés à cet effet par une résolution du conseil d'administration.

**Art. 15. Intérêts opposés.** Au cas où un Administrateur aurait un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, cet administrateur est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance.

L'administrateur concerné ne prendra pas part au vote concernant cette opération et il sera spécialement rendu compte de cet intérêt opposé à la première Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions.

**Art. 16. Commissaire aux comptes.**

16.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

16.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six années, renouvelable.

#### **Titre IV.- Assemblée Générale des Actionnaires**

**Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.**

17.1. L'Assemblée Générale des Actionnaires représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

17.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 18. Endroit et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.**

18.1. L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tient chaque année au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 30 juin à 14.00 heures.

18.2. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres Assemblées Générales des Actionnaires.**

19.1. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) peut convoquer d'autres Assemblées Générales des Actionnaires.

19.2. Ces Assemblées Générales des Actionnaires doivent être convoquées à la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

19.3. De telles Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir à l'endroit et à la date spécifiés dans les convocations.

**Art. 20. Convocations, Vote.**

20.1. Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoquées de la façon prévue par la loi. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

20.2. Un Actionnaire peut être représenté à une Assemblée Générale par une autre personne ayant reçu une procuration écrite et qui n'a pas besoin d'être Actionnaire.

20.3. Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 21. Année sociale.**

21.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

21.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

**Art. 22. Répartition de bénéfices.**

22.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

22.2. Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

22.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### **Titre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 23. Modification des statuts.** Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires sous les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 24. Dissolution, liquidation.**

24.1. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

24.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires. Les produits nets de la liquidation seront distribués par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

**Titre VII.- Loi applicable**

**Art. 23. Loi applicable.** Tous les points non réglés par les présents statuts seront régis par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle modifiée.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débute le jour de la constitution de la société et prend fin le 31 décembre 2004.  
La première Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires aura lieu en 2005.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 32.000 actions comme suit:

1.- PPM VENTURES LIMITED . . . . .	31.999 actions
2.- PPM VENTURES (HOLDINGS) LIMITED . . . . .	1 action
Total: . . . . .	32.000 actions

Toutes ces actions ont été libérées à raison de 100% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 40.000,- (quarante mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euro.

*Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires*

Et immédiatement après la constitution de la société, les personnes citées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale des Actionnaires et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2010:

Jonathan Windsor Morgan, demeurant au 51 Castelnau, Barnes, London, SW13 9RT, Royaume Uni;

René Antonius Rijntjes, demeurant au Chopinlaan 2 B9, 1411 NH Naarden, Pays-Bas;

TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993;

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.030; et

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.029.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période: PricewaterhouseCoopers, S.à.r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux comparants prémentionnés connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et résidences, ces mêmes personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, vol. 144S, fol. 68, case 7. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

J. Elvinger.

(074843.3/211/457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2004.

**NAVIMER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6688 Mertert.  
R. C. Luxembourg B 25.304.

*Extrait de l'Assemblée Extraordinaire tenue au siège de la société en date du 14 août 2004*

A l'unanimité le mandat des administrateurs et commissaire actuels sont prolongés pour une durée de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Romain Bollaert, Administrateur-Délégué
- M. Daniel Bollaert, Administrateur
- M. Bruno Bollaert, Administrateur
- Mme S. Dummong-Kemp, Commissaire

Mertert le 14 août 2004.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02048. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074595.2/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**MPIFS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 98.616.

Avec effet au 30 juillet 2004, Monsieur Robert Hovenier, directeur commercial, 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Moyse Dargaa, administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 9 août 2004.

Pour extrait sincère et conforme  
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.  
Agent domiciliataire  
A. Galassi / G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01142. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074465.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**PROTEACTIVE EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 74.643.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 14 juin 2004 à 11h00*

*Décisions:*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

L'exercice clôture avec un bénéfice de EUR 6.834,09,

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report à nouveau ..... 6.834,09 EUR

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

- d'accepter la démission de M. Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Mr Frédéric Deflorenne, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-5752 Frisange, Haffstrooss, 23, lequel terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12.00 heures.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(074585.3/984/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 102.616.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le sept mai.

Par devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence a Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société STONES DEVELOPPEMENT S.A, avec siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 mai 2004, le numéro 5799 de son répertoire qui sera formalisé en temps de droit

Représentée par:

- Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg

- et par Madame Chantal Dal Pino, épouse de Monsieur Fernand Cirelli, administrateur de sociétés, demeurant à L-8077 Bertrange 208 rue de Luxembourg

Non présents, ici représentés par Madame Anne Lafontaine, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 4 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

2) Et Madame Christelle Laroche, employée privée, demeurant à L-1326 Luxembourg 23 rue Auguste Charles non présente, ici représentée par Madame Anne Lafontaine, prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Esch-sur-Alzette en date du 4 mai 2004, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> - Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous dénomination STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger la gestion et l'exploitation de restaurants avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

La société a pour objet l'importation, l'exportation et la commercialisation en général de tous produits alimentaires de boissons et accessoires, ainsi que tout matériel pour débit de boissons et restaurants.

Elle a en outre pour objet la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires,

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées,

La location de véhicules soit à titre professionnels, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel;

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement

La société pourra aussi prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises, associations ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire, analogue ou connexe, et effectuer la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut par ailleurs faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de l'objet social.

**Titre II - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 32.000 Euros (trente-deux mille Euro), représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de 32 Euros (trente-deux euro) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### Titre III - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révo- cables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expres- sément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administra- teurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plu- sieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins

### Titre IV - Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, que ne peut excéder six ans.

### Titre V - Assemblée Générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### Titre VI - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2004.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### Titre VII - Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII - Dispositions Générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., prédite.....	800 actions
(huit cents actions)	
Madame Christelle Laroche, prédite .....	200 actions
(deux cents actions)	
Total: .....	1.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à hauteur de 25% par des versements en numéraire, soit huit mille Euros qui se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 2.000 Euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2- Sont nommés administrateurs pour une durée de six années
  - Monsieur Hervé Prud'Homme, employé privé, demeurant à L-1250 Luxembourg, 43 Adolphe Fischer.
  - Madame Christelle Laroche, prédite
  - La société STONES DEVELOPPEMENT S.A., représentée par son conseil d'administration en fonction
- 3- Est appelé aux fonctions de commissaire aux Comptes pour une durée de six années, le Cabinet DAVILLER avec son siège social à F-54130 Saint Max - 81 rue Louis Barthou
- 4- Le siège social de la société est établi à L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur
- 5- Madame Christelle Laroche, prédite, est nommée Administrateur-délégué de la société STONES STEAK HOUSE LUXEMBOURG S.A. pour une durée de six années.
- 6- Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué et commissaire aux comptes expireront lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Dont acte, fait et passé à Esch, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Lafontaine, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mai 2004, vol. 898, fol. 9, case 12. – Reçu 320 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2004.

A. Biel.

(071828.3/203/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2004.

---

**FIDUCIAIRE R. MORIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R. C. Luxembourg B 55.475.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2004.

Signature

*Mandataire*

(074680.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.474.

Avec effet au 30 juillet 2004, Monsieur Moysé Dargaa a donné sa démission au sein du Conseil de gérance de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 9 août 2004.

*Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.*

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Agent domiciliaire*

A. Galassi / D. Van Reeth

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2004, réf. LSO-AU01141. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(074468.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2004.

---

**CUP INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 30.934.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 6 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04500/755/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**KEBO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.385.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le jeudi 2 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers

I (04524/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SCANOR DRILLING HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 19.540.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 octobre 2004, l'assemblée n'a pas pu prendre de décisions en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 16 décembre 2004 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
2. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

I (04595/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**F&C FUND, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
H. R. Luxemburg B 82.782.

Die Aktionäre der Gesellschaft werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 1. Dezember 2004 um 2.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet, um über folgende Tagesordnungspunkte zu beraten und zu beschliessen:

*Tagesordnung:*

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Beschluss über den auszuschüttenden Betrag pro Aktie des F&C HVB-Stiftungsfond
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
5. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
6. Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Versammlung unterliegt keinen Mindestanwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse können durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst werden.

Aktionäre, die an der Teilnahme der ordentlichen Generalversammlung verhindert sind, können sich durch Vollmacht vertreten lassen, das Formular ist am Sitz der Gesellschaft verfügbar. Das Formular ist ordnungsgemäss auszufüllen und kann per Post an BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A., z.H.v. Frau Sylvie Becker, B.P. 736, L-2017 Luxemburg oder alternativ bis spätestens zum 30. November 2004 an (+352) 25 42 57 per Telefax übermittelt werden.

I (04607/755/25)

Für den Verwaltungsrat.

**ALIMENTA HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 16.853.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 2 décembre 2004 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes consolidés, du rapport de gestion consolidé et du rapport du réviseur d'entreprises chargé du contrôle légal des comptes et du rapport de gestion consolidés, pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Questions diverses.

I (04608/000/15)

Le Conseil d'Administration.

**SCHUBTRANS AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.  
H. R. Luxemburg B 82.420.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre der SCHUBTRANS A.G. welche am 25. November 2004 um 11.00 am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

*Tagesordnung:*

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Neuwahlen
5. Verschiedenes

(04610/000/16)

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

**PHIPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 42.238.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 25 novembre 2004 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Election of EUROFID, S.à r.l., as statutory auditor in replacement of Mr François Lentz
- Miscellaneous

II (04559/000/12)

**LECO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 22.969.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 8 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2004 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04609/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**CLT-UFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1543 Luxembourg-Kirchberg, 45, Boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 6.139.

Les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 8 décembre 2004 à 17.00 heures, au siège social (45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'administration et rapport établi par INTERAUDIT, S.à r.l.
2. Augmentation du capital d'un montant de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de quatre cent quarante millions d'euros (440.000.000,- EUR) représenté par dix-neuf millions trois cent onze mille trois cent soixante-sept (19.311.367) actions, sans désignation de valeur nominale et entièrement libérées, à un montant de quatre cent cinquante millions d'euros (450.000.000,- EUR) représenté par dix-neuf millions sept cent cinquante mille deux cent soixante-deux (19.750.262) actions, toutes sans désignation de valeur nominale, et émission contre un apport en nature de quatre cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (438.895) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes au jour de l'Assemblée générale extraordinaire décidant de l'augmentation de capital en ce compris le droit à des dividendes.
3. Emission de quatre cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (438.895) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, au prix de trois cent soixante-treize millions huit cent quatre-vingt mille cent dix euros (373.880.110,- EUR), dont dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) sont affectés au compte «capital social», et l'excédent, trois cent soixante-trois millions huit cent quatre-vingt mille cent dix euros (363.880.110,- EUR) au compte «prime d'émission».
4. Acceptation de la souscription de quatre cent trente-huit mille huit cent quatre-vingt-quinze (438.895) actions nouvelles par CLT-UFA HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, acceptation de la libération entière de chacune de ces actions par un apport en nature consistant dans toutes les parts sociales de RTL GROUP VERWALTUNGS UND HOLDING, GmbH, et décision d'attribuer les actions nouvelles à l'apporteur en rémunération de son apport et constatation effective de l'augmentation de capital.
5. Modification des statuts de la société afin de refléter l'augmentation de capital de la Société».

Conformément à l'article 21 des statuts, les propriétaires de titres au porteur auront à effectuer le dépôt de leurs titres au moins cinq jours avant la réunion, soit au siège social de la société, soit dans l'un des établissements bancaires suivants:

- DEXIA-B.I.L.
- BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT
- BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG
- BNP PARIBAS

De même, conformément à l'article 22 des statuts, les propriétaires de titres qui souhaiteront se faire représenter à ladite Assemblée devront faire parvenir leur procuration au siège de la société (à l'attention de Mme Carine Back) cinq jours avant la réunion.

I (04613/1433/43)

*Le Conseil d'Administration.*

**AMARANTE HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 33.893.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 novembre 2004 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 10 juin 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(04611/000/19)

---

**DUCAT HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 51.175.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 30 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 9 juin 2004 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(04612/000/19).

---

**CARMIGNAC PATRIMOINE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Paris, 24, place Vendôme.

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants:

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

pour le 16 décembre 2004 à 11 heures (sur première convocation) et à défaut de quorum pour le 4 janvier 2005, à 11 heures

*Ordre du jour:*

- Approbation du projet de traité de fusion prévoyant l'absorption de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE par le FCP CARMIGNAC PATRIMOINE,
- Fixation de la date d'évaluation des actifs et des pouvoirs à donner au Conseil d'Administration pour procéder, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes, à l'évaluation des actifs et à la détermination des parités d'échange,
- Pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de constater la réalisation de la fusion et la dissolution simultanée sans liquidation de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE,
- Attribution de jetons de présence.

*Résolutions*

*Première résolution*

L'assemblée générale:

- après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et de celui du CABINET VIZZAVONA, société Commissaire aux Comptes de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE ainsi que du Fonds Commun de Placement CARMIGNAC PATRIMOINE,

- après avoir pris connaissance du projet de fusion en date à Paris du 8 novembre 2004, contenant apport par la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE, de l'ensemble de ses biens, droits et obligations,

accepte et approuve dans toutes ses dispositions cet apport-fusion, sous réserve de l'approbation de l'évaluation de cet apport, lequel aura lieu moyennant la charge pour le FCP CARMIGNAC PATRIMOINE, de satisfaire à tous les engagements de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE et de payer son passif.

La rémunération des apports de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE sera effectuée par la remise aux actionnaires de parts émises par le FCP CARMIGNAC PATRIMOINE en représentation de l'augmentation de capital correspondante de ce dernier.

Les apports effectués par la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE au FCP CARMIGNAC PATRIMOINE correspondant à la totalité de son actif net seront suivis, de ce fait, par la dissolution sans liquidation de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE.

En conséquence de ce qui précède, la réalisation de la fusion entraînera la transmission universelle du patrimoine de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE au FCP CARMIGNAC PATRIMOINE dans l'état où il se trouvera à la date de la fusion.

Ainsi, l'assemblée générale prend acte que:

- dès la réalisation effective de la fusion, le Fonds Commun de Placement aura la propriété et la jouissance de tous les biens et droits composant le patrimoine de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE tels que certifiés par le Commissaire aux Comptes,

- que, du fait de la reprise par le FCP CARMIGNAC PATRIMOINE de la totalité de l'actif et du passif de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation,

- que les actionnaires de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE acquerront dans les conditions prévues dans le traité de fusion la qualité de porteurs de parts du FCP CARMIGNAC PATRIMOINE.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale, décide de fixer la date d'évaluation des actifs de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE et de la rémunération des apports au 3 janvier 2005.

En conséquence, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, sous le contrôle des Commissaires aux Comptes de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE et du FCP CARMIGNAC PATRIMOINE, à l'évaluation des actifs et à la détermination des parités d'échange.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale, donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, à l'effet de constater la réalisation de la fusion et, en conséquence, la dissolution simultanée sans liquidation de la SICAV CARMIGNAC PATRIMOINE à compter du jour de la réalisation de ladite fusion.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale fixe le montant global annuel pour l'exercice en cours des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 6.000,- euros.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Les actionnaires disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de parution du présent avis pour adresser au siège leurs demandes d'inscriptions de projets de résolutions.

Tout actionnaire quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut participer à ces assemblées ou pourra s'y faire représenter par son conjoint ou un mandataire lui-même actionnaire.

Toutefois, seront seuls admis à assister à ces assemblées ou à s'y faire représenter ou à voter par correspondance les actionnaires qui auront au préalable justifié de cette qualité soit en ce qui concerne leurs actions nominatives, par l'inscription desdites actions en compte nominatif cinq jours au moins avant la date des assemblées, soit en ce qui concerne leurs actions au porteur, par la remise au siège social dans le même délai d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de chaque assemblée.

Un formulaire de vote par correspondance et de procuration est à la disposition de tout actionnaire qui en fera la demande par lettre recommandée avec avis de réception aux services administratifs de la société au lieu de son siège social au plus tard six jours avant la date de la réunion.

Les formulaires de vote par correspondance dûment remplis devront parvenir à l'adresse indiquée ci-dessus trois jours au moins avant la date de réunion.

Le présent avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour, à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions.

E. Carmignac

*Le Président du Conseil d'Administration*

I (04625/755/81).

**WILVER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.137.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 2 décembre 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 septembre 2004, et affectation du résultat
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2004
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (04624/1023/16)

Le Conseil d'Administration.

**HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
H. R. Luxembourg B 61.843.

Die Aktionäre der Sicav HYPO PORTFOLIO SELECTION SICAV werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, die am Sitz der Gesellschaft am 6. Dezember 2004 um 13.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2004.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder für das neue Geschäftsjahr.
5. Verschiedenes.

Jeder Aktionär kann der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen. Er muss seine Aktien für spätestens den 30. November 2004 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung keine besondere Beschlussfähigkeit verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Jede ganze Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

I (04626/755/22)

Der Verwaltungsrat.

**BENARES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 22.666.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra exceptionnellement le 25 novembre 2004 à 15.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 mars 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au Commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers.

II (04512/000/20)

Le Conseil d'Administration.

**OPACCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.162.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Election of EUROFID, S.à r.l., as statutory auditor in replacement of Mr François Lentz
- Miscellaneous

II (04557/000/12)

---

**TARO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 41.933.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 novembre 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Election of EUROFID, S.à r.l., as statutory auditor in replacement of Mr François Lentz
- Miscellaneous

II (04556/000/12)

---

**SALORIX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 38.749.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 novembre 2004 à 9.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Election of EUROFID, S.à r.l., as statutory auditor in replacement of Mr François Lentz
- Miscellaneous

II (04555/000/12)

---

**DAVIS FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 49.537.

Shareholders are hereby kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders, which will be held on November 25, 2004 at 11.00 a.m. at the registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Hearing of the reports of the Board of Directors and of the external Auditor.
2. Approval of the balance sheet, the profit and loss account as of July 31, 2004 and the allocation of the net profits.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended July 31, 2004.
4. Re-election of the Directors and of the external Auditor for the ensuing year.
5. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms are available upon request at the registered office of the DAVIS FUNDS SICAV.

II (04510/755/20)

*By order of the Board of Directors.*

---

**CREDIT AGRICOLE FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 68.806.

The Shareholders are hereby convened to attend an

**EXTRAORDINARY CLASS MEETING**

of CREDIT AGRICOLE FUNDS - Europe Sector Selection to be held on 3 December 2004 11.00 a.m. at the offices of CREDIT AGRICOLE FUNDS with the following Agenda:

*Agenda:*

to merge Crédit Agricole Funds - Europe Sector Selection into Crédit Agricole Funds-Europe Value, effective as of 17 December 2004 (the «Effective Date») pursuant to and in accordance with Article 21 of the articles of incorporation of the Fund, by contribution of all the assets and liabilities of Crédit Agricole Funds - Europe Sector Selection to Crédit Agricole Funds - Europe Value and to issue shares to the shareholders of Crédit Agricole Funds - Europe Sector Selection, of the corresponding class of Crédit Agricole Funds - Europe Value. The number of shares to be issued to the shareholders of the Crédit Agricole Funds - Europe Sector Selection will result from the exchange ratio based on the net asset value per share of the relevant class of Crédit Agricole Funds - Europe Sector Selection compared to the net asset value per share of the corresponding class of Crédit Agricole Funds - Europe Value applicable on the Dealing Day preceding the Effective Date. Following the Effective Date of the merger of Europe Sector Selection with Europe Value, Europe Sector Selection will be closed accordingly.

The Extraordinary Class Meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda without quorum. The items on the agenda of the Extraordinary Class Meeting shall be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting and voting.

In order to take part in the class meeting, the owners of bearer shares must deposit their shares certificates five clear days prior to the meeting at the registered office of the Fund.

II (04518/755/26)

*The Board of Directors of CREDIT AGRICOLE FUNDS.*

**CENTROBANK SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxemburg, 11, rue Aldringen.  
H. R. Luxemburg B 71.399.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 25. November 2004 um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. September 2004.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefaßt. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 18. November 2004 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIET-BANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg.

II (04503/755/22)

*Der Verwaltungsrat*

**DEXIA PROTECTED, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.728.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 24 novembre 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch, Luxembourg, pour délibérer sur le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises;
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets au 30 juin 2004, et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs;

4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Pour être admis à l'assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

II (04496/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FIBAVCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 34.342.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 25 novembre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 août 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (04348/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LACUNA SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 74.776.

Die Aktionäre der LACUNA SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 24. November 2004 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 30. Juni 2004 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2004 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im Oktober 2004.

II (04542/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

---